

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 22 juin 2016, à 10h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Appui à la demande d'aliénation / lotissement et utilisation à une autre fin qu'agricole adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Martin Lefebvre :

Le conseiller M. Martin Lefebvre déclare avoir un intérêt dans cette demande (M. Lefebvre est propriétaire d'un immeuble concerné par cette demande). En conséquence, M. Lefebvre s'est abstenu de participer aux délibérations sur ce sujet, n'a pas voté et n'a tenté d'influencer le vote.

145-06-2016

APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION / LOTISSEMENT ET UTILISATION À UNE AUTRE FIN QU'AGRICOLE ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR M. MARTIN LEFEBVRE :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Martin Lefebvre afin que celui-ci puisse utiliser à une autre fin qu'agricole une partie du lot no. 2 720 239 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 333 mètres carrés. Cette demande n'a pour effet que de régulariser une situation découlant de l'avis de conformité émis par la Commission de protection du territoire agricole en date du 10 juin 2016 servant dans les faits déjà à l'usage de la résidence située au 831 rang Saint-Aimé à Saint-Bernard.

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Martin Lefebvre afin que celui-ci puisse procéder au lotissement, au morcellement et l'utilisation à une autre fin qu'agricole d'une partie du lot no. 5 855 579 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 558 mètres carrés. Cette demande n'a pour effet que de joindre légalement un emplacement qui sert dans les faits déjà à l'usage des résidences situées au 829 et 831 rang Saint-Aimé à Saint-Bernard. Cet emplacement sert uniquement de chemin d'accès auxdites résidences et à un garage.

Cette demande d'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. Cette demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale et la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière